

triste sort parce qu'ils manquaient du vivre et du couvert. Que c'est tragique, dit-il, de voir tant de jeunes gens au pays condamnés à errer plus ou moins à l'aventure. Lorsque le ministre accepta le portefeuille du Travail, j'espérais que, sans peut-être résoudre le problème, car je ne m'y attendais pas, j'espérais, dis-je, qu'il saisisrait tout au moins la Chambre des mesures susceptibles de l'atténuer. Toutefois, au moment où la troisième session de la présente législature prend fin, des milliers de jeunes gens errent à travers le pays sans vivre ni couvert. J'ai l'impression, en cette fin de session, que le parlement n'a pas accompli son devoir envers la jeunesse canadienne. Beaucoup sont d'avis que nous pouvons bien laisser ce problème en suspens pour quelque temps, qu'advenant la bonne récolte que l'on promet dans l'Ouest canadien il y aura absorption, pour une bonne partie, de cette main-d'œuvre nomade. Je ne suis pas de cet avis. Une bonne récolte améliorera sensiblement la situation au pays, certes, mais étant donné l'usage des puissantes machines employées dans les Prairies, les besoins de main-d'œuvre supplémentaire ne dureront guère et ces jeunes gens surtout—qui comprennent un certain nombre de jeunes filles aussi—ne seront pas en mesure, à mon avis, de gagner assez d'argent pour se suffire durant les mois d'hiver. Je prévois que ces jeunes gens convergeront vers les centres dans tout le pays et que le gouvernement devra faire face à une situation assez grave avant la prochaine session. Je ne vois aucune disposition qui réponde réellement aux exigences du problème. J'inviterai le ministre du Travail, s'il est en mesure de le faire, à suggérer au comité les moyens propres à parer à la situation d'ici à ce que nous nous réunissions de nouveau. Je déplore que nous nous séparions sans avoir trouvé une solution convenable à ce problème, l'un des deux plus graves problèmes, à mon sens, auxquels la nation doit faire face à l'heure actuelle.

M. HANSELL: J'ai à poser au ministre une question relative à ce crédit et aussi une ou deux autres. Il arrive parfois que la députation n'est pas prévenue des ententes conclues avec les provinces. Le ministre pourrait-il avoir, encore cette année, la prévenance qu'il eut pour la députation l'an dernier alors qu'il fit tenir aux députés copie des ententes conclues au sujet des plans de la formation de la jeunesse? Ma besogne en fut singulièrement simplifiée. Les jeunes se renseignaient auprès de moi et je pouvais leur répondre grâce à la copie de l'entente en ma possession. Le même service pourrait s'appliquer à d'autres ententes. Je n'entends pas réclamer pour la députation d'être tenue au

courant par le menu de tout ce qui se passe à travers le pays, mais advenant, par exemple, qu'une entente soit conclue avec le gouvernement de l'Alberta sur une question de ce genre, il me semble que les détails devraient en être communiqués aux députés albertains. Il en est de même pour les députés des autres provinces. Je ferai la même invitation au ministre de l'Agriculture. Il arrive souvent que nous ne recevions pas les renseignements que nous devrions posséder. Le ministre voudra-t-il se rendre à cette suggestion?

L'hon. M. ROGERS: Je serai très heureux d'examiner la question et, pour l'instant, je ne vois pas pourquoi je ne pourrais pas me rendre à ce désir.

(Le crédit est accordé.)

Spécial.—Pour pourvoir aux réclamations en souffrance en vertu de la Loi de secours, 1935, \$33,000.

L'hon. M. ROGERS: J'ai à apporter ici une légère modification. Le texte du budget supplémentaire est fautif, par suite d'une erreur d'impression. Ce devrait être: "Pour pourvoir aux réclamations en souffrance des zones de sécheresse en vertu de la Loi de secours, 1935."

M. le PRÉSIDENT: Le crédit n° 519 ainsi modifié est-il adopté?

(Le crédit ainsi modifié est adopté.)

Spécial.—Contribution fédérale au placement agricole et projets supplémentaires, \$1,870,000.

M. MASSEY: Quand nous étions à discuter une question qui se trouve à relever du numéro 520 des crédits supplémentaires, le ministre a dit à la Chambre que le gouvernement de l'Ontario n'a pas participé et ne participe pas à l'exécution de cette entreprise, mais qu'il espérait pouvoir remédier à la situation. J'aimerais beaucoup à savoir si les négociations avec le gouvernement ontarien ont progressé à cet égard.

L'hon. M. ROGERS: La somme est affectée aux projets destinés à pourvoir aux besoins des célibataires sans travail au cours de l'hiver. Manifestement, il est encore trop tôt pour demander aux gouvernements provinciaux leur collaboration à cet égard. L'an dernier, les provinces de l'Est ne considéraient pas que, chez elles, le problème des gens de passage ou des célibataires sans emploi fût assez grave pour exiger leur collaboration à ces entreprises. L'exécution des projets de placement agricole s'est limitée aux provinces des prairies, et celle des projets de conservation forestière à la Colombie-Britannique.

(Le crédit est adopté.)